



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM France RELANCE

Code LEI : 96950019H074SMFT0367

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	10
Déontologie	15

COMPTES ANNUELS 20

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions françaises.

OPC d'OPC

Moins de 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

MAM France Relance a pour objectif de sélectionner les opportunités d'investissement dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de tailles intermédiaires (ETI), principalement en France, ceci en fonction de l'environnement économique.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice EnterNext PEA-PME 150, un nouvel indice large de 150 valeurs PEA-PME. Cet indice est dividendes réinvestis.

Cet indice est administré par Euronext et disponible sur le site : www.euronext.com/fr/indices

Ticker Bloomberg : EPMEG Index.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

La stratégie d'investissement du portefeuille repose principalement sur les marchés réglementés ou organisés d'actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

Les approches mises en œuvre seront fonction de l'environnement économique. La stratégie d'investissement sera basée sur le « stock picking » de sociétés ayant ou ambitionnant à une position de « leadership » sur une ou plusieurs activités de niche, un avantage concurrentiel, un bilan solide ou un historique de résultats offrant une bonne visibilité à moyen terme.

Le fonds cherchera également à déceler les anomalies de valorisation liées notamment au manque de suivi approfondi des valeurs par les analystes financiers.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le fonds exclut de son portefeuille les sociétés exerçant des activités liées au charbon (exclusion des activités directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon).

Concernant les critères extra-financiers :

- Le taux d'analyse du portefeuille sera supérieur à 90% de l'actif net pour les grandes capitalisations et supérieur à 75% de l'actif net pour les petites et moyennes capitalisations (petites capitalisations boursières < 150 millions d'euros et moyennes capitalisations boursières entre 150 millions et 1 milliard d'euros).
- Le portefeuille du fonds fera l'objet d'une note ESG, calculée en interne, à partir de données extra-financières de nos fournisseurs (Vigéo, Ethifinance...). Cette note est la moyenne des notes ESG des entreprises du portefeuille, évaluées sur une échelle de 0 à 100 sur leurs pratiques en RSE. Plus le score est proche de 100, plus l'entreprise affiche de bonnes pratiques RSE. L'évaluation porte sur six piliers : environnement, ressources humaines, droits de l'homme, relations clients/fournisseurs, gouvernance, engagement sociétal. L'évaluation intègre les notations extra-financières de ISS ESG pour les valeurs du Stoxx 600 et d'Ethifinance pour les valeurs du Gaia Rating (composé des sociétés cotées à la bourse de Paris dont la capitalisation boursière est < 5 milliards d'euros).

Alignement avec la Taxonomie : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Le fonds sera en permanence investi entre 75% et 100% de l'actif net en titres de capital d'émetteurs cotés sur les marchés réglementés ou organisés, ayant leur siège en France ou dans un autre état membre de l'Union Européenne, occupant moins de 5000 personnes et ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Le fonds pourra être exposé aux marchés autres que le marché français dans la limite de 10% de son actif net.

Le fonds investira au minimum 60% de son actif net dans des actions cotées émises par des sociétés dont le siège social est implanté en France.

Au minimum 20% de l'actif doit être investi dans des actions cotées de TPE, PME ou ETI françaises. Les TPE, PME ou ETI sont des entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Leur capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.

Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle :

L'investissement en parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle s'effectuera en OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du COMOFI et ne dépassera pas 10% de l'actif net. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle sont compatibles avec celle du fonds.

Titres de créances, instruments monétaires et obligations : Le Fonds investira 25% maximum de son actif net en produits de taux (titres de créances négociables, instruments du marché monétaire et obligations) du secteur privé ou public libellés en euros.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les investissements sur les marchés obligataires, incluant les obligations convertibles seront réalisés de façon accessoire (maximum 10% de l'actif net) dans des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.

La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Instruments dérivés

Dans les limites de 100% de l'actif net et pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action ;
- ◇ Taux ;
- ◇ Change ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture ;
- ◆ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;
- ◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◆ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◇ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◆ Couverture du risque actions ;
- ◇ Couverture du risque de change ;
- ◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : taux ;
- ◇ Autre stratégie

Les instruments financiers à terme, conditionnels ou non, sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique au risque action.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.
Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 10% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif net, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélacion : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque action : le fonds peut, à tout moment, être totalement ou partiellement sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations / small cap : Le FCP peut être exposé jusqu'à 100% sur les actions de petites capitalisations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petite capitalisation (small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros), peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé), qui ont un volume de titres cotés en bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur.

Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque de taux : Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et

baissent lorsque les taux augmentent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif :

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10% au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risques liés aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année 2022 a été une année singulière pour les marchés actions qui ont été chahutés par la crise Ukrainienne, une envolée du prix des matières premières, une inflation poussée à des niveaux records ainsi qu'une hausse historique des taux décidée par les banques centrales à travers le monde. En termes de croissance économique, de nombreux secteurs ont connu un ralentissement en raison de problèmes d'approvisionnement, de l'impact de l'inflation sur les marges et de la pression sur le budget des consommateurs. Cette conjonction de facteurs, au sortir des années covid a poussé les investisseurs à la méfiance à l'égard des actifs risqués et notamment les actions. En 2022, Le MSCI World a enregistré une performance de -19.6%, la croissance mondiale devrait atteindre les 3.3%. Il faut remonter à 2008 pour retrouver une année boursière aussi décevante, néanmoins il existe d'importantes disparités entre les secteurs, les entreprises ayant profité du changement de tendance en matière de souveraineté écologiques et environnementale des états ainsi que la défense ont beaucoup mieux performé sur l'année profitant de différents plans gouvernementaux.

L'inflation a été au centre de l'attention des investisseurs tout au long de l'année 2022, c'est elle qui dans un premier temps, qualifié de « transitoire » a poussé les différents banquiers centraux à serrer la vis monétaire à grands coups de hausse de taux. Les investisseurs ont scruté le moindre signe d'inflexion ou a minima un changement de ton des banquiers centraux.

En comparaison avec l'année passée, les banques centrales ont eu un ton bien moins accommodant laissant place à une remontée des taux historique. Les bilans restent élevés notamment celui de la Banque centrale européenne restant historiquement très élevé mais tend à fortement diminuer dans les prochains mois. La modification de la marge de contrôle des taux par la Boj (Banque du Japon) a également été une surprise hawkish de cette fin d'année 2022.

Les prix des matières premières se sont envolés et en particulier en Europe ou elles ont provoqué une explosion des prix de l'énergie jusqu'à atteindre des niveaux inédits, le dollar a aussi fortement progressé face à l'euro (+6.5% sur l'année).

Du point de vue Boursier, la volatilité a été très forte tout au long de l'année. Le point bas de l'année a été touché en fin de mois de septembre en Europe et au début du mois d'octobre aux Etats-Unis. L'Europe a tout de même surperformer les autres zones géographiques avec un Stoxx 600 qui termine l'exercice avec une performance de -12.3% contre -19.2% pour le SP 500 et -15.5% pour l'Hang Seng.

Au niveau microéconomique 2022, a été une année plutôt compliquée. En Europe, les bénéfices des entreprises devraient croître de +9.43 % alors que le consensus s'attendait à +18.6 % en début d'année. Cela démontre une année difficile pour les entreprises qui ont réussi à limiter les différents impacts macroéconomiques sur leurs activités. Les entreprises ont malgré les différentes crises réussies à se restructurer et à protéger une partie de leurs marges.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le fonds MAM France Relance a clôturé l'année avec une performance de -24.26%, contre une performance de -22,51% pour son indice de référence : l'indice Enternext PEA-PME (ENPMEG Index). MAM France Relance a débuté l'année investi à hauteur 99% afin de profiter du rallye haussier de fin d'année, au fur et à mesure de l'évolution des marchés, le fonds s'est constitué une poche de cash afin de réduire les risques du portefeuille. Au milieu de l'année le fonds s'est constitué une poche de cash d'environ 8%. Durant la seconde partie d'année, le fonds a saisi les opportunités de marché pour réinvestir le cash disponible. Les points bas de septembre et octobre ont été l'occasion de renforcer l'exposition actions sur des niveaux intéressants. Le fonds a clôturé l'année 2022 investi à hauteur de 99%.

L'accompagnement sur le long terme des sociétés à forte croissance et créatrices d'emplois est une forte conviction du fonds. A ce titre, le fonds est labellisé relance depuis 2020, année de création du label par le gouvernement français. Tout au long de l'année, MAM France Relance a participé à 14 opérations de financement à travers des IPO, des augmentations de capital ou des placements, notamment dans les thématiques de la digitalisation (ex : SES Imagotag, Fill Up Media, Invibes), de la transition énergétique (ex : UV Germi, Graine Voltz, Kalray, Voltalia, Haffner, Charwood), et dans la santé (ex : Carmat). A titre indicatif L'activité sur ce type d'opération a grandement diminué en 2022 en comparaison avec l'année 2021.

Durant le premier trimestre, le fonds a réduit son exposition aux valeurs de forte croissance et aux gagnant de la crise Covid, nous pouvons noter à titre d'exemple les allègements dans le secteur des jeux vidéo avec Nacon et Dont Nod, des allègements dans la consommation discrétionnaire avec le Groupe LDLC, ainsi que le secteur des logiciels et de la technologie avec Esker et Aubay et les valeurs biotech : Médian. A contrario, nous avons favoriser les valeurs liées à la consommation comme Francois Freres et à la transition énergétique avec Albioma, Mcphy, Carbios, Nam R et Afyren ainsi que le secteur du pétrole avec Maurel et prom. Nous avons participé au placement sur UV Germi et Haffner. Les positions en Arcure, Bilendi ont été vendue sur la période.

Au début du second trimestre, le fonds était correctement positionné pour tenir dans un contexte de marché compliqué entre le conflit en Ukraine et l'envolée de l'inflation. Le fonds a poursuivi sa stratégie en renforçant des valeurs sur des activités de niches et a forte innovation :CS Group, Broadpeak, Lectra et Lumibird ont ainsi fait leurs entrées dans le portefeuille. Les positions en Mcphy, Graine Voltz, La Française de l'Energie et Dékuple ont été renforcées. A l'inverse, le fonds a continué d'alléger les valeurs dont les valorisations étaient encore trop élevés à l'image d'Equasens et Esker. Par ailleurs GL Events a été allégé dans le secteur de l'évènementiel impacté par les risques de récession. Les positions en Forsee Power, Fleury Michon et Hexaom ont été cédées.

Durant le troisième trimestre, certains titres spécifiques ont fait leur entrée en portefeuille : Bilendi et Carmat à la suite d'un placement. Nous avons par ailleurs commencé à repositionner le portefeuille sur des titres values avec le renforcement de Chargeurs, Delfingen et Aures. Nous avons profité d'opportunité pour renforcer des titres dans le secteur du logiciel avec Esker, Equasens et Sidetrade. Nous avons aussi renforcé le secteur de la santé qui profite d'une forte visibilité avec des titres comme Boiron, Visiomed et Biocorp. Par ailleurs Getlink a été renforcé dans le secteur des concessions. Nous avons participé à l'IPO de Charwood Energy un acteur indépendant français des énergies renouvelables. Enfin, Les positions en Albioma, E-Pango et Fermentalg ont été cédées.

Le quatrième trimestre a suivi le point bas de septembre réalisé par les marchés européens. Dans ce contexte, le fonds a poursuivi son renforcement dans des valeurs values et décoté à l'instar de titre comme Catana Figeac, Bigben, Aures et Chargeur. Le fonds s'est également renforcé dans le

secteur de la Biotech avec DBV Technologie, Carmat et Biocorp. Par ailleurs le fonds a pris des positions dans le secteur immobilier avec Kaufman et Broad et Hexaom. Enfin le portefeuille a renforcé son exposition à la technologie avec Soitec, Esker et Kalray dans les semiconducteurs. Le fonds a pris des profits sur des positions tels que Sèche Environnement, Agripower et la Française de l'Energie des valeurs ayant surperformé le marché européen tout au long de l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2022, les 5 meilleurs contributeurs à la performance ont été Ucar, SES Imagotag, Sèche Environnement Groupe Gorge et TFF Group. A l'inverse les moins bons contributeurs à la performance ont été Esker, Hipay, Valneva, Metabolic Explorer et Groupe LDLC. Le fonds reste investi et impliqué dans des valeurs innovantes et a forte croissance apportant des solutions de niches aux problèmes actuels dans l'environnement, la digitalisation et de la santé.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Pour 2023, parmi les thèmes ayant animé 2022, à savoir les chocs d'approvisionnements, le conflit en Ukraine, le changement de dogme autour de l'indépendance énergétique, une inflation très élevée et des hausses de taux historiques. Certains de ces thèmes devraient rester décisifs tout au long de 2023. Bien que l'essentiel de la hausse des taux ait eu lieu durant l'année passée, 2023 devrait en contenir encore quelques-unes mais avec une prudence accrue du côté des banques centrales. De son côté, la Chine devra se relancer pour devenir un moteur de la croissance mondiale.

Après le quantitative easing, 2023 devrait laisser place au quantitative tightening. La Banque centrale européenne va s'attacher à faire diminuer son bilan, elle s'est engagée dès mars 2023 à progressivement stopper l'Asset Purchase Programme à hauteur de 15 milliards d'euros par mois en moyenne.

Parmi les autres risques identifiés, il y a toujours les différents variants du Covid, les tensions géopolitiques persistantes autour de la Russie ainsi qu'entre la Chine et son voisin Taiwan ainsi que le retour de l'augmentation des budgets d'armement des états.

Les craintes de récessions risquent de se transformer en réalité pour les économies développées, il faudra scruter les résultats et les guidances des entreprises, allons-nous nous diriger vers un soft ou hard landing.

Le marché de l'emploi aux Etats-Unis sera aussi une donnée à surveiller, car elle est au centre de l'attention de la Fed et tout particulièrement de Jerome Powell qui a mis l'accent dessus à plusieurs reprises. Le pivot de la Fed tant attendu proviendra certainement à la suite de données convaincantes de dégradation du marché de l'emploi.

Les thématiques que nous privilégions :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier du Green Deal européen, des plans de relance et de sortir gagnantes structurelles de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,

- Renforcer la consommation dans un contexte de réouverture des économies au fur et à mesure de l'amélioration des conditions sanitaires (services, loisirs, tourisme)

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM France RELANCE C cap -24.26 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de -22.51% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	696520,65	696847
ESKER SA	FR0000035818	435186,3	259538,42
SES IMAGOTAG SA	FR0010282822	358676,34	278579,02
LECTRA SA	FR0000065484	360630,2	180695,75
MAUREL & PROM	FR0000051070	322181,68	187707,45
VALNEVA SE	FR0004056851	283349,62	209631,77
FRANCOIS FRERES	FR0013295789	234307,54	209958,75
CHARGEURS INTL	FR0000130692	266018,57	153027,35
KAUFMAN & BROAD SA	FR0004007813	161708,2	244537,5
NACON SA	FR0013482791	149593,47	250489,63

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 86.45 % de l'actif net en instruments éligibles.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour texte SFDR
- Changement du nom du fonds : MAM France PME devient MAM France Relance

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Suppression des DE/DS.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet <https://meeschaert-am.com/> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Le fonds a reçu en 2020 le label Relance, pour une durée de 4 ans.

Le label Relance a été créé pour répondre aux besoins de financements de l'économie française post crise sanitaire. Les fonds labellisés contribuent à la dynamisation des territoires et au développement des entreprises françaises qui ont besoin de capitaux, en investissant en particulier dans des TPE, PME et ETI. Outre leur participation à la relance économique, les fonds sont confrontés notamment à certaines exigences environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG), qui les poussent à sensibiliser les entreprises aux critères ESG dans le cadre de leur dialogue avec ces sociétés et à s'engager à ne pas financer les activités directement liées au charbon.

Des reporting semestriels ont été réalisés en 2022 et envoyés au Ministère de l'économie, des finances et la relance.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Autre Empreinte

En janvier 2020, Meeschaert AM a publié la première empreinte croissance et emploi de son fonds MAM France PME. Cette empreinte mesure la progression de l'emploi et de la croissance au sein des sociétés françaises à fort potentiel du portefeuille. La dernière version au 30/06/2022 de l'empreinte croissance et emploi du fonds est disponible sur le site internet de Meeschaert AM.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 31.30 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Au jour de la publication du Rapport de Gestion, la Société de Gestion ne dispose pas des éléments nécessaires au calcul du % d'actifs investis alignés sur la Taxonomie. Elle s'engage à le produire et à le diffuser dès que possible Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce

produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquisée », qui représente 50% de la rémunération variable ;

- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MAM France Relance

Identifiant d'entité juridique : 96950019H074SMFT0367

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 50% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2022 : 46.92 tCO2e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 1.77 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes**

Ces indicateurs ont été mesurés pour la première fois cette année.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? [**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

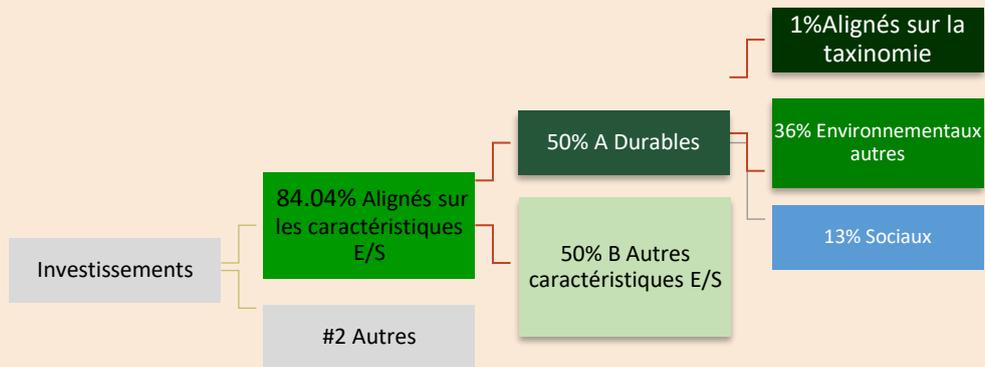
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Esker	Technologie	4.31	France
Eurobio	Santé	2.91	France
SES IMAGOTAG	Technologie	2.90	France
Voyageurs du monde	Consommation discrétionnaire	2.59	France
ESI Group	Technologie	2.50	France
Exail technologies	Industrie	2.47	France
Reworld media	Communication	2.35	France
ABC arbitrage	Finance	2.30	France
Chargeurs	Industrie	2.26	France
Carbios	Matériaux		France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Basic Materials	4,38646
Communications	9,18918
Consumer, Cyclical	6,63085
Consumer, Non-cyclical	11,68549
Energy	2,12216
Financial	25,88111
Funds	6,87311
Industrial	9,48755
Technology	2,64411
Utilities	11,62171



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE(1) ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

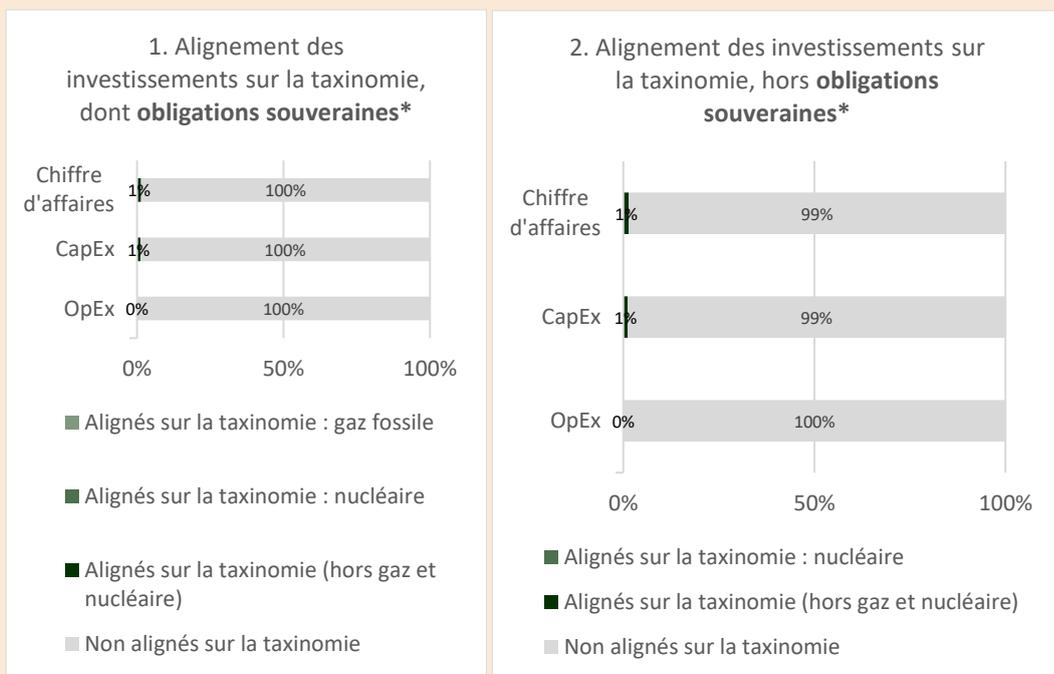
Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 0.28 %; transitoires 0.01 %

Capex : habilitantes 0.00 %; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0.01 %; transitoires 0.00 %

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 0.28 %; transitoires 0.01%

Capex : habilitantes 00.00 %; transitoires 0.00%

Opex : habilitantes 00.01 %; transitoires 00.00%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 36% pour le fonds à fin 2022.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

13 % des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

16% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, Le FCP n'utilise pas d'indice de référence défini par des caractéristiques ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il

durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM FRANCE RELANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MAM FRANCE RELANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM FRANCE RELANCE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM FRANCE RELANCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MAM FRANCE RELANCE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.14 18:41:02 +0200



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	8 324 224,59	11 105 239,60
Actions et valeurs assimilées	8 324 224,59	11 105 239,60
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 324 224,59	11 105 239,60
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	54 773,13	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	54 773,13	0,00
COMPTES FINANCIERS	27 313,15	166 933,82
Liquidités	27 313,15	166 933,82
TOTAL DE L'ACTIF	8 406 310,87	11 272 173,42

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 974 382,02	9 358 536,73
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-446 032,69	2 049 925,17
Résultat de l'exercice (a,b)	-138 634,62	-174 036,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	8 389 714,71	11 234 425,77
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	16 596,16	37 747,65
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	16 596,16	37 747,65
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	8 406 310,87	11 272 173,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	550,52	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	87 678,33	74 071,80
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-2 540,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	85 688,85	74 071,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 584,20	1 057,34
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 584,20	1 057,34
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	84 104,65	73 014,46
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	226 376,21	237 179,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-142 271,56	-164 164,82
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 636,94	-9 871,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-138 634,62	-174 036,13

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

La ligne d'actions LETS GOWEX (ES0158252033) représentant 0,00% de l'actif net au 30/12/2022 est valorisée à 0 depuis le 07/04/2016 sur instruction de la société de gestion.

La cotation de ces titres est interrompue depuis le 02/07/2014.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000970923 - Part MAM FRANCE RELANCE C : Taux de frais maximum de 2,392% TTC déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM FRANCE RELANCE C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	11 234 425,77	7 908 473,61
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	954 978,53	2 239 128,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 037 234,67	-863 314,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 253 939,91	2 348 820,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 573 309,73	-341 149,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-134 309,74	-103 293,33
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 166 503,80	209 924,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-268 942,59</i>	<i>1 897 561,21</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 897 561,21</i>	<i>-1 687 636,30</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-142 271,56	-164 164,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	8 389 714,71	11 234 425,77

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 313,15	0,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	27 313,15	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	54 773,13
TOTAL DES CRÉANCES		54 773,13
DETTES		
	Frais de gestion fixe	16 596,16
TOTAL DES DETTES		16 596,16
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		38 176,97

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	27 797,835	954 978,53
Parts rachetées durant l'exercice	-31 702,760	-1 037 234,67
Solde net des souscriptions/rachats	-3 904,925	-82 256,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	274 487,243	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	226 376,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,39
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-138 634,62	-174 036,13
Total	-138 634,62	-174 036,13

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-138 634,62	-174 036,13
Total	-138 634,62	-174 036,13

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-446 032,69	2 049 925,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-446 032,69	2 049 925,17

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-446 032,69	2 049 925,17
Total	-446 032,69	2 049 925,17

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	7 090 101,05	7 395 492,06	7 908 473,61	11 234 425,77	8 389 714,71
Nombre de titres	310 308,965	266 795,902	242 196,003	278 392,168	274 487,243
Valeur liquidative unitaire	22,84	27,71	32,65	40,35	30,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,56	-1,27	0,29	7,36	-1,62
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,47	-0,33	-0,47	-0,62	-0,50

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
LET'S GOWEX S.A	EUR	99	0,00	0,00
TOTAL ESPAGNE			0,00	0,00
FRANCE				
ABC ARBITRAGE	EUR	30 000	193 500,00	2,31
ABEO SA	EUR	4 000	74 200,00	0,88
ABONNEMENT DUREE ADLPARTNER	EUR	3 500	105 000,00	1,25
AFYREN SAS	EUR	9 000	52 200,00	0,62
AGRIPOWER FRANCE SA	EUR	17 458	146 647,20	1,75
ALTHEORA SA	EUR	45 000	47 925,00	0,57
AST GROUPE	EUR	14 000	33 320,00	0,39
AUBAY	EUR	1 700	82 875,00	0,99
AURES TECHNOLOGIES	EUR	5 500	52 800,00	0,63
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	19 000	121 030,00	1,45
BILENDI SA	EUR	3 750	76 875,00	0,91
BIOCORP PRODUCTION SA	EUR	4 673	103 273,30	1,23
BIOSYNEX	EUR	8 500	117 300,00	1,39
BIO-UV GROUP SAS	EUR	19 500	90 967,50	1,08
BOA CONCEPT SACA	EUR	2 850	91 200,00	1,09
BOIRON	EUR	2 700	136 890,00	1,63
BORDAS UV GERMI SA	EUR	11 250	37 125,00	0,44
BROADPEAK SAS	EUR	7 613	43 241,84	0,52
CARBIOS	EUR	5 500	188 210,00	2,25
CARMAT	EUR	10 500	109 515,00	1,31
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	13 500	190 080,00	2,26
DBV TECHNOLOGIES	EUR	6 500	20 449,00	0,25
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	1 793	79 788,50	0,95
EKINOPS	EUR	5 000	42 000,00	0,50
ENOGIA SAS	EUR	12 297	44 146,23	0,52
ENTECH SACA	EUR	11 000	104 170,00	1,24
Equasens	EUR	2 100	156 870,00	1,87
ESI GROUP	EUR	2 850	210 330,00	2,51
ESKER SA	EUR	2 300	361 790,00	4,31
EUROBIO-SCIENTIFIC SA	EUR	12 000	244 320,00	2,91
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	10 400	207 792,00	2,47
FERMENTALG BSA BLUE 15-12-23	EUR	43 500	0,00	0,00
FIGEAC AERO	EUR	2 561	13 701,35	0,16
FILL UP MEDIA SA	EUR	7 500	68 400,00	0,81
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	400	18 240,00	0,21
FRANCOIS FRERES	EUR	1 850	75 295,00	0,89
GENSIGHT BIOLOGICS SA	EUR	20 000	67 240,00	0,80
GETLINK SE	EUR	5 500	82 362,50	0,99
GRAINES VOLTZ	EUR	631	47 325,00	0,56
GROLLEAU SA	EUR	6 632	51 729,60	0,62
GROUPE TERA	EUR	13 000	86 450,00	1,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HAFFNER ENERGY SA	EUR	733	1 341,54	0,02
HERIGE ACT	EUR	1 000	32 600,00	0,39
HEXAOM SA	EUR	2 650	49 290,00	0,59
HUNYVERS	EUR	3 666	43 442,10	0,52
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	4 500	99 540,00	1,19
INFOTEL	EUR	1 600	88 320,00	1,06
IT LINK PARIS	EUR	4 000	96 400,00	1,15
KALRAY SADIR	EUR	3 216	55 765,44	0,67
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	3 500	96 075,00	1,14
KUMULUS VAPE	EUR	4 450	43 966,00	0,53
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	3 300	130 020,00	1,55
LEADMEDIA GROUP	EUR	59 172	16 745,68	0,20
LECTRA SA	EUR	4 000	140 800,00	1,68
LUMIBIRD SA	EUR	2 700	44 712,00	0,53
M2I	EUR	14 843	51 802,07	0,61
MAUREL & PROM	EUR	40 000	160 600,00	1,91
MCPHY ENERGY SA	EUR	12 500	152 625,00	1,82
MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	8 000	71 120,00	0,85
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	4 550	129 447,50	1,54
NACON SA	EUR	25 000	65 000,00	0,78
NETGEM SA	EUR	40 000	36 880,00	0,44
OBIZ SA	EUR	10 000	62 000,00	0,74
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	9 500	45 885,00	0,55
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	1 350	122 040,00	1,46
PISCINES DESJOYAUX	EUR	4 237	63 724,48	0,76
PLASTIQUES VAL LOIRE	EUR	12 500	41 500,00	0,49
PONCIN YACHTS	EUR	10 500	61 845,00	0,73
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	30 000	99 300,00	1,19
QWAMPLIFY SA	EUR	2 695	10 510,50	0,13
REORLD MEDIA	EUR	34 000	197 540,00	2,36
ROBERTET	EUR	100	83 700,00	1,00
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	1 650	148 170,00	1,76
SES IMAGOTAG SA	EUR	2 000	244 000,00	2,91
SIDETRADE	EUR	865	129 750,00	1,55
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	3 650	165 527,50	1,97
SOITEC SA	EUR	300	45 855,00	0,55
SRP GOUPE	EUR	30 000	50 460,00	0,60
THE BLOCKCHAIN GROUP BSA 30-06-22	EUR	9	0,08	0,00
THERMADOR GROUPE	EUR	900	77 580,00	0,93
VALNEVA SE	EUR	15 500	96 472,00	1,15
VETOQUINOL	EUR	2 100	183 960,00	2,19
VISIATIV (VISIATIV SA) CW 14-06-24	EUR	130	63,18	0,00
VISIOMED GROUP	EUR	250 000	101 875,00	1,22
VOGO SACA	EUR	7 991	33 562,20	0,40
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	2 500	217 500,00	2,59
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	3 000	85 500,00	1,01
WE CONNECT	EUR	10 000	159 000,00	1,90
WEDIA	EUR	2 600	77 740,00	0,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WINFARM SAS	EUR	1 500	22 500,00	0,27
TOTAL FRANCE			8 310 626,29	99,06
LUXEMBOURG				
CHARWOOD ENERGY SA	EUR	1 700	13 598,30	0,16
TOTAL LUXEMBOURG			13 598,30	0,16
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 324 224,59	99,22
TOTAL Actions et valeurs assimilées			8 324 224,59	99,22
Créances			54 773,13	0,65
Dettes			-16 596,16	-0,20
Comptes financiers			27 313,15	0,33
Actif net			8 389 714,71	100,00

Parts MAM FRANCE RELANCE C	EUR	274 487,243	30,56
----------------------------	-----	-------------	-------

